



HYDROFUGE CONCENTRE HAUTE TENEUR EN RESINE SUPPORTS SECS OU HUMIDES

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !

GARANTIE 10 ANS



HYDRAFUGE

PROPRIETES

HYDRAFUGE est un **produit liquide invisible** au séchage destiné à imperméabiliser **tous les supports poreux** rencontrés dans le bâtiment.

HYDRAFUGE est en **phase aqueuse** et ne contient donc **aucun solvant ou matière polluante**.

Les **performances d'HYDRAFUGE** sont en tous points **identiques aux hydrofuges du marché** composés de résines et de solvants.

HYDRAFUGE stoppe radicalement la pénétration de l'eau dans les supports permettant à ceux-ci de rester **propres et insensibles** à la prolifération des mousses, lichens et champignons.

HYDRAFUGE est micro-poreux, il laisse respirer le support et peut-être appliqué sur surface sèche ou humide.

MISE EN ŒUVRE

HYDRAFUGE se dilue dans l'eau. De 7 à 10 volumes d'eau pour un volume d'**HYDRAFUGE** concentré. Le dosage à 7 volumes est indispensable pour l'obtention de la garantie décennale. Pulvériser ou bien passer à la brosse de bas en haut jusqu'à saturation du support.

CONSOMMATION :

1 L d'HYDRAFUGE traite environ **3 à 5 M²** suivant la porosité du matériau. Les surfaces très poreuses (pierre tendre, enduits grattés) pouvant absorber jusqu'à **1 L de produit au M²**. Il suffit d'humidifier le support pour ramener la consommation à cette valeur et ainsi économiser du produit.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube
« Périmètre bâtiment »

PRECAUTION :

Le produit est **insensible** à la pluie **12 heures** après l'application.

Ne pas appliquer **HYDRAFUGE** immédiatement après un nettoyage avec des produits chlorés, l'efficacité en serait très altérée.

Il est nécessaire dans ce cas de rincer abondamment et de bien laisser sécher le support.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les différents cahiers des clauses techniques :

- norme NF P 74-201-1 (oct 94)*

Les lasures et les hydrofuges de surface font partie des produits assimilés et sont classés « produits de peinture » selon la norme NF T 36-005.

SECURITE D'EMPLOI

DANGER :

3 - AMINOPROPYLTRIETHOXYSILANE

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Toujours consulter la Fiche de sécurité sur www.perimetre-sa.com avant toute application.

Produit à usage strictement professionnel. Risque de réaction chimique dangereuse. Eviter absolument le contact ou le mélange avec d'autres produits chimiques. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 an. 24/06/2022